

# COMMUNE DE L'ISLE D'ABEAU

## Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé  
à la délibération  
d'approbation du PLU  
en date du

### Pièce n°5

### Annexes

#### 5.1 Document graphique, périmètres :

- D'application du Droit de Préemption Urbain au bénéfice de la commune et de l'EPORA (subdélégation) : pour le POS sur les zones «U» et «NA» et pour les ZAC St Hubert, Fondbonnière, Pierre Louve et 3 Vallons (toute la surface) délibérations du 10/01/2000, 04/03/2002 et 20/12/2013.
- Des ZAC : St Hubert, Fondbonnière, Pierre Louve, 3 Vallons et Champoulant
- Des secteurs soumis à la taxe d'aménagement à 5% : toute la commune hors ZAC
- Des zones de risque d'exposition au plomb (Arrêté Préfectoral n°200-5521 du 11 juillet 2001 classant l'intégralité du département)
- Des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées ;
- A l'intérieur duquel l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation en application de l'article L 111-10 (LGV Lyon Sillon Alpin)